



Règlement général des prix artistiques 2024

Concours - Exposition

Thème libre

1 - Conditions de participation

La participation au concours/exposition implique l'engagement des concurrents à se conformer au présent règlement et à l'accepter dans son intégralité.

Il faut obligatoirement être membre de la S.P.A.F., et à jour de sa cotisation. La photocopie de la carte de membre faisant foi.

Le concours/exposition est ouvert à tous les artistes, quelque soit leur art : (peinture, sculpture, gravure, dessin, photographie, art numérique).

2 - Participation au concours artistique

Envoyez une photographie de haute qualité dont le fichier numérique ne dépasse pas 4Mo. pour chaque œuvre accompagnée de la copie de la carte d'adhérent ou la copie du bulletin d'adhésion à Monsieur Bruno Toffano à l'adresse suivante : toffano.bruno@gmail.com

- Chaque photographie doit être numérotée et comportée le titre de l'œuvre, la technique, les dimensions.

Les photographies des œuvres doivent être conformes à l'original et pouvoir être évaluées par le Jury.

Deux œuvres maximum peuvent être proposées par catégorie dont la longueur ne doit pas excéder deux mètres.

L'appel à candidature au concours artistique est ouvert du 30 avril au 31 juillet 2024.

2-1 La sélection

La sélection des œuvres primées sera communiquée par courriel à chaque artiste au plus tard le 31 juillet 2024 accompagné du bulletin d'inscription, à renvoyer complété et signé pour un accord définitif.

Les œuvres primées seront exposées durant toute la durée du congrès annuel de la S.P.A.F.

Les œuvres qui ne correspondraient pas aux photographies envoyées seront rejetées et ne seront pas exposées, sans que le candidat puisse prétendre à un dédommagement quelconque.

En cas de vente durant l'exposition, la S.P.A.F. reste en dehors de toute transaction et ne prend aucun pourcentage, mais accepte un don de la part de l'artiste.

3 - Composition du Jury

Le Jury, composé de 3 personnalités qualifiées en photographie, peinture, arts et culture, se prononcera sur des fichiers anonymes. Les prix sont attribués par catégorie dans les différentes disciplines artistiques « peinture, gravure, graphisme, sculpture, photographie et art numérique » après délibérations du jury.

4 - Participation à l'exposition

En marge du concours artistique, les artistes ont l'opportunité d'exposer deux œuvres de leur choix durant toute la durée du congrès annuel de la S.P.A.F. et se conformer au règlement selon l'article N°1 Conditions de participation.

Deux œuvres maximum peuvent être exposées dont la longueur ne doit pas excéder deux mètres, et selon la surface disponible du lieu. L'accrochage reste sous la responsabilité des artistes. Il est conseillé de prévoir de la ficelle, des crochets pour fixer vos œuvres. Des grilles seront mises à votre disposition à partir de 08h30, le 19 octobre 2024.

Les droits d'inscription à l'exposition s'élèvent à 20,00 €. et seront adressés à l'administration de la S.P.A.F.

5 - Adhésion à la S.P.A.F.

Pour adhérer à la S.P.A.F. et participer au concours artistique/exposition, veuillez contacter :

S.P.A.F – Direction & Administration
Jean-Jacques Chiron
33, Rue Sainte Anne de Beaupré
54260 Longuyon

Il sera inclus dans le dossier de candidature deux timbres, tarif lettre 20g (coupon réponse international pour les étrangers), pour les échanges de courrier.

Pour rappel : l'abonnement et l'adhésion à la S.P.A.F. (France, D.O.M et C.E) est de 40€ ; L'adhésion uniquement est de 24€. Prière de joindre une enveloppe libellée et timbrée pour recevoir la carte de membre. Les membres hors U.E régleront leur adhésion par mandat international, s'ils sont déjà membres ils joindront une photocopie de leur carte.

Le programme du congrès est en cours de préparation. Il se déroulera le 19 octobre 2024 à l'Hôtel de Ville de Metz - 1 place d'Armes - 57000 METZ (face à la Cathédrale).

De 8h30 à 13h pour la remise des prix régionale. Suivra la remise des prix du congrès.

6 - Proclamation du Palmarès des Grands Prix Artistiques de la S.P.A.F

Les artistes retenus pour leurs œuvres primées seront cités et recevront leurs prix à l'occasion du congrès annuel de la S.P.A.F. Leur présence est vivement recommandée.

Vous trouverez toutes les informations sur le site web de la S.P.A.F. www.spafnat.com et dans la revue « Art et Poésie ».

Bruno Toffano

Président du concours

Délégué artistique